

**CHARTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL**  
**du PRIX YVELINES ENVIRONNEMENT 2022 pour le développement durable**

Le PRIX YVELINES ENVIRONNEMENT 2022 s'inscrit dans le cadre de la démarche RSE déployée par les entreprises des Yvelines pour mettre en valeur leurs actions engagées afin de limiter l'impact de leurs décisions et activités sur l'environnement.

Les participants au PRIX YVELINES ENVIRONNEMENT 2022 s'engagent à respecter la CHARTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL :

**I**maginer des solutions nouvelles permettant de réduire l'impact environnemental de leurs activités, de leurs décisions ;

**M**ettre en œuvre de façon pérenne des technologies de traitement et/ou d'élimination des produits nuisibles à l'environnement : déchets, polluants de l'eau, de l'air, du sol... ;

**P**romouvoir par tous moyens adaptés les processus et techniques développés dans leur entreprise pour la protection de l'environnement ;

**A**nticiper lors des études de produits et de processus la réduction de l'impact sur l'environnement de la production de déchets, et des émissions de polluants et de CO<sub>2</sub> ;

**C**ommuniquer sur les dispositions mises en œuvre en faveur de la protection de l'environnement ;

**T**ransmettre et valoriser les expériences positives de l'entreprise en matière de protection de l'environnement.

**Contacts :**

**CCI Versailles-Yvelines**  
Marine ROMAN  
Chef de projet développement  
territorial 06.49.49.82.81  
[mroman@cci-paris-idf.fr](mailto:mroman@cci-paris-idf.fr)

**Yvelines Environnement**  
David FIEUX  
Vice-président  
06.28.36.37.63  
[prix.yvelinesenvironnement@orange.fr](mailto:prix.yvelinesenvironnement@orange.fr)

**Conseil départemental des Yvelines**  
Amélie BAILLEAU  
Attachée de presse  
06.10.68.07.49  
[abailleau@yvelines.fr](mailto:abailleau@yvelines.fr)